Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260622-2026_72-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six le vingt deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le mercredi 17 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	14
Votants	19
Absents Représentés	5
Absents excusés Non représentés	-

Présents : Jean Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : LE BOULCH VILLERS Nathalie, TRICHET Jean Jacques, DEFAYE NOBLET Bérengère, MOUREAU Marc,
Conseillers délégués : LERAY Jean claude, GROISNE Didier,

Conseillers municipaux : LE GUYON Dominique BROCHET Crystel,, ROMILLAT Kevin, BARDOUX Geneviève, Illana BAUWENS , LAMOUR Marc, LE BODO Jean Philippe,

Absents représentés GUÉ Gwenael, MENAGER LE GOUGE Marjorie, HENRIET Nadia, Brigitte LE VACON , CLERY Muriel

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, BROCHET Crystel a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260622-2026_72-DE

Délibération n°2026-72

Objet de la délibération : Séjour à Quelneuc pour les enfants CE1-CM 2 du 06 au 10 juillet 2026 – Approbation tarifaire – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant.

Considérant que le Pôle enfance propose un séjour comportant l'hébergement et les animations pour une période de 5 jours pour les enfants de l'ALSH à Quelneuc du 06 au 10 juillet 2026.
Considérant que parmi les activités retenues, les enfants feront des animations Accrobranche, -laser-game, -tir à l'arc
Considérant que le budget prévisionnel global est de 4152.30 € ce qui implique un coût par enfant de 259.52 €.
Considérant que la participation de la commune est modulée eu égard au quotient familial de la famille.
Considérant la proposition des tarifs applicables au vu des quotients familiaux décrits ci-dessous.

Vu le CGCT,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission enfance jeunesse du 21 mai 2026
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 15 juin 2026.
Vu le projet de séjour présenté par les services.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 DIT que le coût de revient du séjour à Quelneuc du 06 au 10 juillet 2026 pour les CE1-CM2 est de 4 152.30 € € pour un groupe de 16 enfants, soit 259.52 € par enfant.

Art. 2 FIXE la participation de la commune selon les quotients familiaux, sur la grille suivante :
- 50% pour les familles damganaises justifiant du coefficient de la tranche 1 (0 à 900)
- 40% pour les familles damganaises justifiant du coefficient de la tranche 2 (901 – 1500)
- 30% pour les familles damganaises justifiant du coefficient de la tranche 3 (1501-et au-delà)
- 0% pour les extérieurs et petits enfants de damganais

Art. 3 DIT que le reliquat est versé par la famille selon la grille suivante :
- 50% pour les familles damganaises justifiant du coefficient de la tranche 1
- 60% pour les familles damganaises justifiant du coefficient de la tranche 2
- 70% pour les familles damganaises justifiant du coefficient de la tranche 3 (1501 et plus)
- 100% pour les extérieurs et petits enfants de damganais

Art.4 DIT que les recettes et les dépenses sont inscrites au budget communal 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 22/06/2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL

MAIRIE DE DAMGAN
56750 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260622-2026_72-DE

Tableau de présence : conseil municipal 22 juin 2026

N° ordre de l'élection	Nom Prénom	Présence/absence/pouvoir
1	COLOMBEL Jean-marie	
2	GUE Gwénael	POUVOIR DONNE à Crystel BROCHET
3	LE BOULCH – VILLERS Nathalie	
4	TRICHET Jean-Jacques	
5	DEFAYE NOBLET Bérengère	
6	MOUREAU Marc	
7	LERAY Jean-claude	
8	GROISNE Didier	
9	MENAGER – LE GOUGE Marjorie	POUVOIR DONNE à Bérengère DEFAYE
10	LE GUYON Dominique	
11	BROCHET Crystel	
12	HENRIET Nadia	POUVOIR DONNE à Nathalie LE BOULCH VILLERS
13	ROMILLAT Kevin	
14	BAUWENS Illana	
15	BARDOUX Geneviève	
16	LAMOUR Marc	
17	LEVACON Brigitte	POUVOIR DONNE à Marc LAMOUR
18	LE BODO Jean Philippe	
19	CLERY Muriel	POUVOIR DONNE à Jean Philippe LE BODO